



Sorry, but this page still haven't any translation.

We hope this will be fixed in the near future.

city - port « Quai de la Photo », un nouveau lieu insolite sur les berges de la Seine !

Le port de la Gare, situé dans le 13e arrondissement de Paris, a inauguré ce 12 septembre le nouveau centre d'art flottant dédié à la photographie contemporaine. Ouvert depuis juin au public, Quai de la photo entend séduire tous les publics avec une programmation éclectique.

Published on 8/09/2023 - Updated 13/09/2023



Antoine Berbain, directeur général délégué HAROPA PORT, était aux côtés d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, et de Jérôme Coumet, Maire du 13e arrondissement de Paris, pour l'inauguration de Quai de la photo, imaginé par le photographe, Pierre-Yves Mahé.

Un lieu à dimensions multiples

Quai de la photo est composé d'un**édifice flottant et d'une vaste terrasse à quai**, réparti sur une surface totale de plus de 1 000 m². Il est à la fois :

- un centre d'art dédié aux artistes de la photographie contemporaine ;
- un lieu de vie où il est possible de se restaurer ou de partager un verre ;
- une marina intégrée, proposant des balades et croisières privées en bateau d'exception (sur réservation).

A l'image de Fluctuart qui incarne l'art urbain, Quai de la photo promeut l'art photographique en exposant des œuvres d'artistes célèbres mais aussi de jeunes novateurs.

En complément des expositions, le centre d'art organise **des activités interactives et des visites guidées**, des **conférences** et même des **ateliers pour les enfants**.

Un port avec des quais à usage partagé

Depuis de nombreuses années, HAROPA PORT encourage le développement de l'offre d'activités d'animation et de loisirs sur ses ports franciliens à travers de nombreux appels à projets.

Cette inauguration en témoigne et participe à ouvrir le fleuve et les ports à la ville et ses habitants.

Infos pratiques :

- *9 port de la Gare, 75013 Paris*
- *Gratuit et ouvert à tous*



*71, quai Colbert, 76600 Le Havre
+33(2) 79 18 05 00*